

Distr.
GENERALE

TD/B/39(1)/4
20 août 1992

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
Trente-neuvième session
Première partie
Genève, 28 septembre 1992
Point 9 de l'ordre du jour provisoire

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR L'ASSISTANCE
AU PEUPLE PALESTINIEN COMPTE TENU DE LA
DECISION DE CARTHAGENE

Assistance au peuple palestinien

Rapport du Secrétaire général de la CNUCED

Les appellations employées dans le présent document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

GE.92-51987/6471C (F)

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragrap</u> hes
INTRODUCTION	1 et 2
<u>Première partie</u> : Evolution récente de l'économie du territoire palestinien occupé	3 - 45
A. Environnement général de l'économie palestinienne	3 - 13
B. Principaux faits nouveaux et tendances	14 - 40
1. Ressources naturelles et humaines	14 - 23
2. Résultats économiques globaux	24 - 40
a) Produit intérieur et principales caractéristiques de l'évolution sectorielle	24 - 36
b) Revenu national et dépenses	37 - 40
C. Conclusions	41 - 45
1. Principaux problèmes communs à tous les secteurs de l'économie	44
2. Infrastructures et ressources naturelles	45
<u>Deuxième partie</u> : Examen de l'évolution des travaux du Groupe économique spécial (peuple palestinien), secrétariat de la CNUCED; 1991/1992	46 - 52

INTRODUCTION

1. Le présent rapport sur l'assistance au peuple palestinien est le huitième à être soumis à l'examen du Conseil du commerce et du développement. Il a été établi conformément à la résolution 146 (VI) de la Conférence et compte tenu de la décision de Carthagène invitant notamment la CNUCED à poursuivre son assistance au peuple palestinien sous sa forme actuelle 1/. Comme les années précédentes, le rapport passe en revue l'évolution récente de l'économie du territoire palestinien occupé et rappelle certaines questions et facteurs connexes analysés dans les rapports et études antérieurs lorsqu'il est opportun de le faire en raison de l'influence qu'ils continuent d'exercer. Il convient cependant de noter que le rassemblement de données sur l'évolution récente de l'économie du territoire occupé reste difficile dans les circonstances actuelles.

2. Dans la section A de la première partie, nous examinerons l'environnement général, à savoir les politiques israéliennes, palestiniennes, régionales et internationales qui influent sur la performance de l'économie palestinienne. Dans la section B, nous passerons en revue les principales tendances de l'évolution récente de l'économie palestinienne en évaluant notamment les résultats globaux et sectoriels. Nous en tirerons des conclusions dans la section C en énumérant un certain nombre de mesures qui pourraient être prises dans l'immédiat en vue de revitaliser l'économie palestinienne dont la situation s'est fortement dégradée ces dernières années. Dans la deuxième partie, nous examinerons l'état d'avancement des travaux exécutés par le groupe économique spécial (peuple palestinien) du secrétariat de la CNUCED conformément à son mandat et à son programme de travail. L'attention portera plus particulièrement sur le déroulement du projet intersectoriel lancé par le secrétariat de la CNUCED en 1990 et concernant les perspectives de développement économique et social durable du territoire palestinien de la Cisjordanie et de Gaza.

Première partie

EVOLUTION RECENTE DE L'ECONOMIE DU TERRITOIRE PALESTINIEN OCCUPE

A. Environnement général de l'économie palestinienne

3. L'évolution récente de l'économie du territoire palestinien occupé continue de traduire l'effet cumulé des contraintes existantes. Le soulèvement palestinien (intifada) et les mesures correspondantes prises par les autorités israéliennes ont continué d'exercer une influence sur le comportement de l'économie palestinienne durant une grande partie de la période examinée. Par ailleurs, les effets défavorables persistants de la crise de 1990/1991 dans la région ont entraîné une nouvelle baisse de la production intérieure et des sources de revenu, notamment du revenu des facteurs, des recettes provenant des exportations de marchandises et des transferts privés et publics sans contrepartie à destination du territoire 2/.

4. En conséquence, les Palestiniens doivent compter de plus en plus sur leurs propres ressources humaines et matérielles et leur créativité pour revitaliser et sauvegarder leur économie. Cette nouvelle mobilisation des efforts lancée à la fin des années 80 a été renforcée à différents niveaux dans le territoire occupé, afin de soutenir la création d'institutions et l'autosuffisance dans les activités économiques et sociales. Elle s'est inspirée de plus en plus de concepts, objectifs et stratégies perçus et conçus localement et focalisés sur les multiples problèmes et besoins locaux. Au nombre des initiatives palestiniennes dans le domaine économique depuis 1987 figurent notamment l'apparition de l'"économie domestique", le désengagement de la main-d'oeuvre palestinienne du travail en Israël, la réduction de la consommation de produits d'importation, conjuguée à des efforts visant à stimuler la production intérieure dans l'agriculture et l'industrie (initiative qualifiée localement de politique de "protection populaire"), ainsi que l'importance croissante donnée aux programmes communautaires d'auto-assistance parrainés par des mouvements de base (en l'occurrence des "comités populaires"). Si ces efforts ont eu un certain succès, notamment à titre d'expériences préparant des opérations de développement plus complètes et plus harmonieuses, leur incidence globale sur la collectivité et à d'autres niveaux, qui s'est accrue notablement après le début du soulèvement en 1987 3/, a été éclipsée par l'ampleur de la dégradation de la situation économique et sociale dans le territoire occupé. La poursuite des mesures punitives et restrictives israéliennes et l'isolement accru du territoire occupé par rapport à l'arrière-pays arabe après la crise de 1990/1991 dans la région ont entravé les initiatives de développement palestiniennes. Ces effets ont été particulièrement ressentis dans les zones les plus défavorisées du territoire telles que les régions rurales éloignées de la Cisjordanie et dans toute la bande de Gaza.

5. Nonobstant les faits récents positifs qui sont signalés ci-dessous, les principaux éléments de l'environnement général qui restent présents sont les suivants :

a) Les autorités d'occupation israéliennes ont confisqué et exproprié de vastes étendues de terres dans le territoire palestinien occupé (notamment des terres publiques, des terres privées et des terres appartenant à des

fondations religieuses), et établi un contrôle total sur l'exploitation et l'utilisation de ses ressources en eaux souterraines et de surface;

b) Cela a facilité l'implantation, sur toute l'étendue du territoire d'un grand nombre de colonies civiles et militaires israéliennes appuyées par des infrastructures matérielles et économiques modernes qui ont favorisé le développement de ces enclaves sans beaucoup d'égard pour les besoins du peuple palestinien. Dans leurs déclarations récentes, les autorités israéliennes laissent entendre qu'elles pourraient prochainement ralentir ce processus ou y mettre fin;

c) Les exemples de mesures prises délibérément par les autorités israéliennes pour promouvoir ou faciliter le développement économique et social palestinien pendant cette période se bornent à ceux dont il est fait état ci-dessous 4/;

d) Un aspect frappant de l'administration israélienne dans le territoire occupé a été le recours aux arrêtés et ordonnances militaires pour régler de nombreux aspects de la vie. Ces ordonnances définissent notamment le cadre d'application des punitions collectives, en particulier depuis le début du soulèvement palestinien (intifada) fin 1987. Elles recouvrent toute une série de pratiques telles que la destruction de maisons et d'autres bâtiments, le déracinement d'arbres et la destruction de récoltes, la destruction et la confiscation d'entreprises ou de biens personnels, le retrait ou le refus de patentes et d'autorisations de déplacement ou autres jusqu'en 1992, des restrictions à la circulation des capitaux, des marchandises et des travailleurs, ainsi qu'à d'autres communications vitales, les couvre-feux imposés pendant de longues périodes à des secteurs ou des régions tout entiers et la perception arbitraire de multiples taxes, redevances et amendes 5/;

e) Nombre de mesures promulguées par les autorités d'occupation à la suite du soulèvement palestinien de 1987 ont eu des incidences néfastes sur l'activité économique palestinienne, notamment sur la production, le revenu, la consommation et l'investissement 6/.

6. Depuis 1991, devant les graves conséquences que la crise dans la région du Moyen-Orient a eues pour l'économie palestinienne, lui faisant notamment subir des pertes estimées à 500 millions de dollars 7/, les autorités d'occupation israéliennes ont adopté des mesures concrètes visant à libéraliser certains aspects de la politique économique dans le territoire occupé. En 1991 et 1992, un certain nombre de dispositions ont été prises pour encourager une relance de l'investissement dans l'industrie locale, en particulier dans la bande de Gaza, ainsi que pour assouplir quelques-uns des règlements les plus durs appliqués depuis 1987 8/. Elles prévoyaient notamment une exonération d'impôt pendant une durée maximale de six ans pour les nouveaux investissements industriels, la délivrance de patentes à 72 entreprises nouvelles et, rétroactivement, à 337 entreprises existantes, la réforme de certains éléments du système d'imposition du revenu personnel, l'assouplissement des restrictions sévères imposées pendant de nombreuses années sur les entrées de capitaux dans le territoire occupé, l'autorisation d'ouvrir deux nouvelles succursales de la Cairo-Amman Bank et la suspension des procédures dites d'approbation en vertu desquelles jusqu'à sept

approbations distinctes émanant de différentes administrations sous contrôle israélien étaient nécessaires pour la délivrance de documents officiels à des particuliers ou des entreprises.

7. Ces décisions montrent assurément que les autorités israéliennes sont conscientes de l'ampleur des problèmes auxquels est confrontée l'économie palestinienne et de l'étendue de la détérioration enregistrée ces dernières années. Elles dénotent en outre que celles-ci sont disposées à envisager des mesures concrètes pour améliorer quelques-uns des aspects du cadre de politique générale qui influent sur la situation économique et sociale globale du peuple palestinien. Cherchant de plus en plus à limiter l'entrée des Palestiniens en Israël (pour des raisons de sécurité principalement), les autorités israéliennes encouragent d'autres solutions d'emploi à l'intérieur du territoire pour les dizaines de milliers de Palestiniens qui continuent de dépendre d'un travail en Israël et pour ceux qui ont dû rentrer chez eux à la suite de la crise au Moyen-Orient. De même, pour certains investisseurs israéliens, des mesures d'encouragement en faveur des industries sous-traitantes palestiniennes dans le territoire occupé seraient un moyen utile d'améliorer la compétitivité internationale des produits israéliens et, grâce à la réduction des dépenses de transport et de protection sociale, de résoudre le problème du coût comparativement plus élevé de l'emploi de Palestiniens en Israël plutôt que dans le territoire 9/. On semble également reconnaître que, du point de vue israélien, il est devenu indispensable d'encourager le développement économique pour endiguer l'intifada 10/. Ces mesures ont été complétées tout récemment par un changement de politique fondamental consistant à arrêter la construction de colonies israéliennes dans la plupart des régions du territoire palestinien occupé, qu'elle soit financée par des capitaux privés ou publics 11/.

8. Cependant, des observateurs ont fait remarquer qu'en l'absence d'infrastructures adéquates, d'études de faisabilité ou de priorités de développement, la délivrance hâtive d'un trop grand nombre de patentes risquait de désorganiser l'économie. On a également noté que les usines obtenant l'agrément d'Israël utilisent toutes des matières premières israéliennes et contribueront ainsi à perpétuer et à renforcer la dépendance de l'économie palestinienne à l'égard d'Israël 12/. Aussi a-t-on laissé entendre que "pour importantes que soient ces mesures, il est difficile d'imaginer qu'elles pourront améliorer sensiblement l'économie défailante de la Rive occidentale et de Gaza, au moins à court terme" 13/, mais qu'il fallait espérer qu'un large éventail d'autres mesures seraient prises ensuite pour consolider et renforcer l'impact de celles déjà adoptées. Cet impact pourrait au contraire être affaibli si des mesures restrictives telles que le recours à des punitions collectives, qui ont eu un effet essentiellement néfaste sur l'économie palestinienne, étaient maintenues. Ce sont elles qui ont inspiré le blocus total par Israël de la circulation des marchandises et des personnes en provenance et à destination de la bande de Gaza (y compris des Palestiniens travaillant en Israël) pendant plus de trois semaines en mai-juin 1992, à la suite de violents incidents dans cette région et en Israël. Ce blocus a entraîné des pertes de revenus et de vivres, une pénurie de médicaments et d'autres privations pour toute la population de la bande de Gaza 14/. Il a désorganisé toute l'économie de cette région et l'Office de secours et de travaux des Nations pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a dû distribuer des secours alimentaires d'urgence aux personnes le plus durement touchées.

9. Dans ces conditions, et devant la modicité de l'aide publique et des envois de fonds des travailleurs migrants en provenance de sources traditionnelles, le peuple palestinien s'est de plus en plus tourné vers la communauté internationale pour obtenir un soutien et des moyens de subsistance. L'évolution dans la région en 1991 et 1992 a, il est vrai, fait naître l'espoir de voir la communauté internationale s'attacher à améliorer la situation du peuple palestinien. Nombreux sont ceux qui espèrent que le processus de paix au Moyen-Orient et les négociations ouvertes à ce propos en 1991 aboutiront à une solution conforme aux aspirations du peuple palestinien ouvrant ainsi la voie à une nouvelle ère de paix et de coopération régionale et internationale sur diverses questions d'importance vitale.

10. Ces espoirs ont donné lieu à un large débat dans le territoire occupé au sujet de la nécessité et des modalités souhaitables d'une aide internationale en provenance de sources multilatérales, bilatérales et/ou non gouvernementales. Pour caractériser les comportements locaux à l'égard de l'aide extérieure, il a été souligné que le modèle de développement élaboré par les Palestiniens définit non seulement de nouveaux objectifs de développement économique autochtone, mais également de nouvelles conditions concernant la participation des donateurs étrangers, qui prévoient, notamment, l'élimination totale de la participation du Gouvernement israélien dans tous les programmes d'aide extérieure destinés à la communauté palestinienne. Qui plus est, la dégradation continue de l'économie palestinienne fait ressortir l'urgence des besoins locaux et les difficultés supplémentaires auxquelles se heurtent les initiatives en matière d'aide extérieure dans les territoires occupés 15/.

11. L'intérêt porté à ces questions s'articule en particulier autour des projets et programmes financés et/ou administrés par diverses sources parmi lesquelles figurent notamment des organisations bénévoles privées ayant leur siège aux Etats-Unis, des organismes des Nations Unies et la Commission des Communautés européennes 16/. Bon nombre d'experts locaux considèrent par exemple que les projets exécutés par le passé dans le territoire occupé à l'aide de ces sources de financement font trop de place à l'infrastructure ou aux secours humanitaires et pas assez à des secteurs offrant la possibilité d'accroître les capacités de production et d'améliorer les résultats de l'économie du territoire 17/. On fait valoir toutefois qu'un certain nombre de ces programmes d'aide internationaux comportent des aspects opérationnels et de politique générale positifs qu'il ne faut pas négliger et qui devraient encourager les bénéficiaires palestiniens à se doter des moyens nécessaires pour tirer profit des différents programmes 18/. On a fait observer aussi que l'appui accordé dans le passé aux activités concernant l'infrastructure du territoire occupé était nécessaire pour aider à donner une base viable au développement 19/. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), par exemple, fait de plus en plus porter ses efforts sur les "activités productives" et la mise en place d'une "base économique autonome pour les territoires" 20/. Parallèlement, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a lancé un nouveau projet important destiné à aider les Palestiniens à obtenir des prêts auprès d'établissements financiers locaux pour entreprendre des projets viables, en particulier dans l'industrie et le secteur des services 21/.

12. L'attente d'une assistance internationale accrue a encouragé la multiplication des propositions locales de projets qui sont souvent insuffisamment examinées faute de cadre institutionnel approprié pour rationaliser les propositions et les classer par ordre de priorité 22/. Cela s'est manifesté très clairement à l'occasion de la réaction locale à l'ambitieux programme d'aide d'urgence annoncé par la Commission des Communautés européennes en mars 1991 et destiné à compenser les pertes subies pendant la crise de 1990-1991 dans la région. Diverses complications ont retardé la fourniture des crédits inscrits à ce programme (60 millions d'Ecus, soit l'équivalent de quelque 77 millions de dollars, s'ajoutant au programme ordinaire d'assistance de la Communauté au territoire). Une première difficulté aurait été l'exigence israélienne d'avoir le dernier mot sur la répartition des fonds 23/. Une question connexe était celle du statut officiel du fonctionnaire de la Communauté chargé de s'occuper des aspects techniques et humanitaires du versement de l'aide communautaire 24/. Une autre cause de retard dans l'exécution effective du programme d'aide d'urgence était la nécessité de bien définir les priorités et les objectifs du programme pour qu'il ait un impact optimal. L'absence de consensus clair sur cette question, ainsi que les insuffisances des institutions du territoire et de l'infrastructure prévue pour absorber l'aide internationale, se sont révélées de gros handicaps.

13. A la fin du premier semestre de 1992, des dispositions avaient été arrêtées, prévoyant le versement de la majeure partie de l'aide par le truchement d'institutions palestiniennes locales, avec la répartition approximative suivante 25/ : 38 millions de dollars pour des projets de construction de logements coopératifs et autres, 19 millions pour des prêts destinés à promouvoir l'industrie, l'agriculture, le tourisme et les exportations, 5 millions pour l'enseignement secondaire et 15 millions pour la construction d'hôpitaux. Cet engagement actif à l'intérieur du territoire occupé s'est accompagné d'un appel lancé par le Parlement européen en septembre 1991 en vue, notamment, d'étudier les moyens de développer les échanges de la Communauté avec le territoire et d'assurer le libre accès des produits communautaires au marché palestinien sans immixtion administrative et/ou militaire des autorités israéliennes 26/.

B. Principaux faits nouveaux et tendances 27/

1. Ressources naturelles et humaines

14. Les tendances observées dans des secteurs vitaux de l'économie palestinienne ont continué d'avoir des effets préjudiciables au secteur productif. En ce qui concerne la terre, base de l'économie, on a enlevé aux Palestiniens le contrôle et l'exploitation de superficies de plus en plus grandes 28/. A la fin de 1991, au moins 67 % des terres de Cisjordanie et 40 % de celles de Gaza avaient été expropriées ou placées par d'autres moyens sous le contrôle des autorités militaires israéliennes. Le rythme des expropriations a augmenté après le début du soulèvement palestinien et s'est accéléré depuis janvier 1990 29/.

15. Quelque 65 % de la superficie totale des terres confisquées vont à la colonisation et la plus grande partie du reste a été transformée en zones militaires interdites 30/. A la fin de 1991, les autorités israéliennes

avaient implanté au moins 156 colonies civiles en Cisjordanie et 18 à Gaza (non compris les avant-postes paramilitaires). Les colons israéliens étaient à cette époque au nombre de 250 000. On estime que la population de colons s'est accrue de 9 à 13 % pendant la période 1990-1991, sous l'effet de l'arrivée de nouveaux immigrants ainsi que d'Israéliens venus des régions centrales d'Israël pour s'installer en Cisjordanie, pour diverses raisons économiques ou idéologiques 31/. A l'aide de données officielles, on a calculé que, du début de la colonisation jusqu'à la fin de 1991, 14 milliards de dollars au moins avaient été investis dans la construction de logements, de routes et d'autres équipements d'infrastructure des colonies israéliennes dans le territoire palestinien occupé 32/.

16. Au cours de la période récente allant jusqu'au milieu de l'année 1992, une nouvelle campagne a été menée pour agrandir les colonies dans le territoire occupé, en créer de nouvelles et accroître leur population, en offrant divers avantages aux nouveaux habitants, y compris aux nouveaux immigrants en Israël 33/. Un nouveau programme de colonisation, dit "Stars Plan" (Plan des étoiles) prévoyait la création d'un douzaine de nouvelles colonies urbaines, dont un grand nombre dans la partie nord de la Cisjordanie, le long de sa frontière d'avant 1967 avec Israël. Un autre projet important en cours de réalisation était de poursuivre le développement de Maaleh Adumim, qui est devenue récemment la première "ville" israélienne en territoire occupé 34/, dans le but de faire la jonction avec les colonies entourant Jérusalem-Est et avec d'autres colonies qui devaient être créées à l'ouest de la ville palestinienne de Jéricho. Au début des années 90, ces banlieues israéliennes et d'autres, implantées dans le territoire occupé, constituaient de véritables couloirs de colonisation séparant entre elles des zones habitées par des Palestiniens. La Cisjordanie risque d'être subdivisée par des couloirs contigus de colonies israéliennes 35/. Des responsables israéliens auraient déclaré récemment que l'implantation de colonies israéliennes jusqu'au milieu de l'année 1992 visait à enclaver les zones palestiniennes, à établir des "îlots d'autonomie palestiniens" et à empêcher la constitution d'une "unité territoriale" palestinienne 36/. Selon des articles parus dans la presse, 50 000 Israéliens de plus pourraient s'installer en 1993 dans les colonies en cours de création 37/.

17. En revanche, dans le cadre des efforts liés au processus de paix au Moyen-Orient, le nouveau gouvernement israélien a annoncé, au milieu de l'année 1992, l'arrêt de toutes les nouvelles implantations financées par des capitaux privés et/ou publics, à l'exception des projets de construction de logements et des projets connexes en cours de réalisation dans les colonies israéliennes existantes, dont la plupart seront poursuivis. Il s'agit là néanmoins d'un changement important dans la politique de colonisation israélienne et l'on espère qu'il contribuera à instaurer la confiance entre Israël et le peuple palestinien, et donc au succès des négociations de paix.

18. Le statut des ressources en eau demeure l'une des questions les plus délicates du développement économique et social palestinien en Cisjordanie et dans la bande de Gaza occupées, et c'est une question vitale pour toute la région. Tous les aspects de l'exploitation, de la distribution et de la gestion des ressources en eau continuent d'être réglementés par des ordonnances militaires. Toutes les eaux de surface et souterraines sont de ce fait considérées comme un bien public et demeurent sous l'autorité

du commandement militaire israélien. Sur un approvisionnement annuel total d'environ 700 millions de m³ en Cisjordanie et 60 millions de m³ dans la bande de Gaza, entre 515 et 530 millions de m³ vont à Israël et à ses colonies dans le territoire 38/. Cette politique de distribution d'eau ainsi que le surpompage dans certaines régions mettent à rude épreuve les ressources en eau palestiniennes et pèsent sur les quantités disponibles pour faire face à des besoins croissants. Dans la bande de Gaza, la nappe phréatique est descendue au-dessous du niveau de reconstitution naturelle. De ce fait, les eaux polluées et les eaux saumâtres ont fait baisser la qualité de l'eau disponible pour les ménages et l'agriculture. De plus, l'insuffisance et la médiocrité des moyens institutionnels, techniques et des capacités de gestion à tous les niveaux ont encore contribué à accroître le gaspillage et le coût de l'eau tant à usage domestique qu'à usage commercial.

19. La "migration de retour", stimulée par le recul de la demande de main-d'oeuvre palestinienne sur les marchés régionaux, exerce une influence importante sur l'évolution de la population palestinienne en Cisjordanie et à Gaza. La première caractéristique de la population palestinienne de Cisjordanie et de Gaza reste son taux d'accroissement élevé, estimé à plus de 3 % par an depuis 1987 et qui a atteint 4,6 % en 1990. Selon des estimations, la population totale du territoire était d'au moins 1 827 000 personnes en 1992 (contre 1 705 000 en 1990).

20. Cette dynamique démographique est demeurée l'élément déterminant de l'offre de main-d'oeuvre palestinienne dans le territoire occupé. La population active totale du territoire était estimée à 307 700 personnes en 1990, soit un accroissement de 6 % par rapport à 1989. D'après les données provisoires pour le dernier trimestre de 1991, elle avait augmenté de 4,7 % au cours de l'année pour atteindre le chiffre de 322 000 personnes. Selon les statistiques israéliennes, le nombre total de personnes pourvues d'un emploi en 1990 était de 296 500, soit 96,4 % de la main-d'oeuvre palestinienne du territoire occupé. En 1991, l'emploi total représentait en moyenne 287 000 personnes. En 1990, selon des rapports, 189 000 personnes au total (64 % de l'ensemble des Palestiniens occupant un emploi) travaillaient dans le territoire occupé, soit 8 % de plus qu'en 1989. Des estimations pour le premier semestre de 1991 indiquent que par rapport à la même période de 1990 l'emploi a diminué globalement de 6 %, ce recul étant particulièrement prononcé en Cisjordanie en raison de la situation dans l'agriculture 39/.

21. En ce qui concerne l'emploi en Israël, on considère qu'en 1990 108 000 personnes au total, soit 36 % de l'ensemble des Palestiniens pourvus d'un emploi, travaillaient en Israël, ce qui traduit une légère diminution par rapport aux années précédentes 40/. Cette diminution s'est doublée d'une baisse des heures de travail effectuées pendant la période 1988-1990, en raison d'une série de facteurs tels que les initiatives palestiniennes récentes visant à stimuler l'emploi dans le territoire, l'"absentéisme" général des Palestiniens sur le marché du travail israélien et les restrictions israéliennes à la circulation des travailleurs palestiniens à destination et à l'intérieur d'Israël. Toutefois, selon des données israéliennes, 121 000 Palestiniens étaient venus travailler en Israël au dernier trimestre de 1991, chiffre sans précédent depuis 1967 et qui marque une augmentation de 10 % par rapport à 1990. Le nombre d'heures de travail effectuées aurait de son côté augmenté de 32 % par rapport à 1990, effaçant ainsi en grande partie les reculs enregistrés les années précédentes 41/.

22. L'écart entre l'offre croissante de main-d'oeuvre et la capacité limitée de l'économie palestinienne de créer des emplois rémunérateurs pour absorber ces ressources reste l'une des principales contraintes structurelles. En revanche, les possibilités d'emploi en Israël sont importantes en comparaison de celles qu'offre un marché intérieur restreint. Ainsi, le chômage est tombé à son point le plus bas lorsque l'emploi en Israël atteignait un niveau record, du fait de l'étroite corrélation entre les taux d'emploi palestiniens et l'expansion de l'économie israélienne.

23. Il y a des divergences entre les statistiques officielles du chômage pour la période 1988-1991 et les estimations en provenance d'autres sources. Selon les statistiques israéliennes, le taux de chômage n'a commencé à monter qu'en 1990, atteignant cette année-là environ 3,6 % pour la Cisjordanie et la bande de Gaza ensemble 42/. Une autre estimation du chômage réel (par opposition au chômage "enregistré") indique des taux de 13 à 15 % pour 1990, compte tenu de la "zone grise" de sous-emploi apparaissant dans les statistiques israéliennes sous la rubrique "salariés temporairement absents de leur travail" 43/. Les statistiques israéliennes officielles pour 1991 indiquent une montée du chômage à plus de 10 % en Cisjordanie, le taux se maintenant à 4 % dans la bande de Gaza 44/. Des observateurs palestiniens et internationaux affirment toutefois que le chômage touchait entre 25 et 40 % de la population active palestinienne en 1991 45/.

2. Résultats économiques globaux

a) Produit intérieur et principales caractéristiques de l'évolution sectorielle

24. Les revers essuyés par l'économie palestinienne en 1988-1990 se sont trouvés accentués par les conséquences néfastes de la crise qui sévissait dans la région et les contraintes qui pesaient sur la production. Il semblerait qu'en raison de la diminution du produit intérieur brut (PIB) pendant la première partie de 1991 et du manque de dynamisme de l'activité par la suite, le PIB soit resté aux niveaux peu élevés où il se trouvait en 1990 46/.

25. L'offre intérieure a continué d'évoluer en fonction des résultats erratiques et précaires de ses composantes sectorielles, les taux de croissance des deux principaux secteurs de production restant inférieurs à ceux des autres secteurs ou du PIB global. Ces deux secteurs continuent de souffrir non seulement des effets des restrictions israéliennes mais aussi d'un certain nombre de contraintes, y compris l'insuffisance des facilités de crédit, l'inadéquation des infrastructures et l'absence virtuelle de coordination des politiques dans l'ensemble de l'économie. L'agriculture, dont la contribution au PIB était tombée de 36 % en 1972 à 23 % en 1987, a continué de pâtir d'une diminution des surfaces cultivées et de l'insuffisance de l'approvisionnement en eau, sans compter la faiblesse de la productivité, le caractère cyclique des fluctuations, l'insuffisance de la diversification et, bien souvent, l'inégalité de la concurrence avec les importations israéliennes dans le territoire occupé, qui bénéficient de généreuses subventions (pouvant aller jusqu'à 50 % du prix de revient) de la part du Gouvernement israélien.

26. Malgré ces difficultés, les initiatives palestiniennes prises depuis 1987 ont encouragé une certaine reprise de la production agricole et de l'emploi dans l'agriculture, avec une croissance particulièrement marquée de la production de certaines cultures de base ainsi que du bétail et de la volaille. En 1990, la production agricole était estimée à 444 millions de dollars, contre 335 millions en 1987 (à prix constants de 1990). Toutefois, pendant la campagne 1991/1992, l'agriculture dans le territoire occupé (comme dans les pays voisins) a été victime de froids hivernaux sans précédent. Dans la bande de Gaza, par exemple, les producteurs d'agrumes avaient démarré la saison avec l'espoir de compenser les pertes subies en 1990/1991, en escomptant une production de l'ordre de 120 000 tonnes et un prix de vente suffisant pour récupérer au moins leurs coûts de production 47/, mais les gelées, chutes de neige et inondations qui se sont produites pendant les premiers mois de 1992 ont détruit les légumes, les fruits et le bétail, et provoqué l'érosion des terres arables et la destruction des terrasses et du matériel; dans bien des endroits, il n'a pas été possible de semer pour obtenir une récolte pendant l'été 48/. Dans la zone de cultures marchandes de la vallée du Jourdain, jusqu'à 80 % des récoltes ont été perdues; les exportations d'agrumes de la bande de Gaza vers la Communauté européenne n'ont atteint que 10 % de leurs niveaux de 1991 49/. A la différence des agriculteurs de la Jordanie voisine et d'Israël, ceux de Palestine ne sont pas assurés et ne reçoivent pas d'aide de l'Etat; les pertes ont été estimées à 55 millions de dollars en Cisjordanie et à 22 millions dans la bande de Gaza 50/.

27. Le secteur industriel, y compris les industries manufacturières et extractives, ne contribue toujours que pour une faible part au produit intérieur (moins de 10 %) et comprend surtout les textiles, le vêtement, les articles en cuir, les matériaux de construction et l'industrie alimentaire. L'essentiel des articles manufacturés continue d'être vendu localement dans le territoire occupé, Israël restant leur principal débouché à l'étranger; une petite partie des exportations de ces articles est encore écoulee en Jordanie et sur d'autres marchés. Cela dit, le commerce avec cette région reste excédentaire. L'évolution du secteur industriel reste conditionnée par son intégration dans celui d'Israël plus moderne et très protégé, dans le cadre d'une union douanière de fait entre Israël et le territoire occupé 51/. La demande israélienne de produits finis ou intermédiaires palestiniens a effectivement favorisé l'expansion de branches palestiniennes produisant des biens de consommation à faible prix de revient et d'autres branches qui réalisaient en sous-traitance des tâches bien précises pour l'industrie israélienne. Dans un certain nombre d'autres cas, les marchés locaux ou d'exportation traditionnels, établis de longue date, ont apporté un stimulant suffisant pour que l'activité se maintienne, mais sa progression a été imperceptible. C'est pourquoi de nombreux établissements industriels palestiniens qui n'avaient pas de débouchés ou qui étaient incapables de réaliser des économies d'échelle ont fini par fermer leur porte 52/. L'industrie cisjordanienne souffre en particulier d'une sous-utilisation chronique, estimée entre 30 et 70 %, de ses capacités de production 53/, ce qui réduit la création de revenus, l'absorption de la main-d'oeuvre et le progrès technologique.

28. Depuis 1987, l'industrie a néanmoins bénéficié des efforts déployés par les Palestiniens pour renforcer les bases de la production et réorienter les préférences des consommateurs en faveur des produits palestiniens, ce qui a contribué à atténuer l'effet de l'inégalité de la concurrence. Quelques entreprises manufacturières palestiniennes ont enregistré des taux de croissance sans précédent; d'autres, qui n'étaient pas prêtes dans un premier temps à répondre à l'augmentation de la demande résultant du boycottage des produits israéliens par les Palestiniens de la région, ont finalement acquis une part importante de marché, aux dépens des produits israéliens, dans le territoire occupé, en particulier dans les branches de l'alimentation et du textile. L'industrie cisjordanienne de la chaussure, par exemple, était surtout, à l'origine, un sous-traitant des industries israéliennes, mais elle a réussi, à partir de 1987, à acquérir un avantage concurrentiel et à écartier progressivement les produits israéliens du marché intérieur tout en exportant 40 % de sa production en Israël même 54/. De plus, les industriels palestiniens ont récemment été encouragés à accroître leurs investissements dans de nouvelles gammes et de nouveaux matériels de production. La décision prise récemment par le nouveau Gouvernement israélien de supprimer les aides de l'Etat aux installations industrielles établies dans les colonies israéliennes en territoire occupé 55/ devrait encore aider davantage l'industrie palestinienne à faire concurrence aux produits israéliens provenant de ces colonies, réduisant ainsi les capacités oisives et augmentant l'emploi et les revenus. Ces aides, par exemple des allégements fiscaux et autres mesures indiquées dans la section A, ont également pour but de contribuer à favoriser le secteur industriel.

29. Le bâtiment et les travaux publics (qui englobent en comptabilité nationale l'eau et l'électricité) ont été pendant longtemps le secteur de pointe en termes de croissance réelle. Leur contribution à la production intérieure a doublé, passant de 9 % en 1972 à 18 % en 1987. Cette expansion s'est trouvée alimentée par de gros investissements dans la construction des logements nécessaires pour répondre à l'augmentation des besoins, investissements financés surtout par les recettes et les transferts en provenance de l'étranger. Entre 1980 et 1987, la contribution du secteur du logement à la formation intérieure brute de capital est passée de 300 millions environ à 450 millions de dollars, soit quelque 72 % en moyenne du total. Depuis 1987, la production dans le secteur du bâtiment et des travaux publics s'est effondrée, en raison surtout de la réduction des envois de fonds et des transferts du secteur privé, imputable à la persistance des effets préjudiciables de la crise du Moyen-Orient.

30. La situation dans le secteur du logement reste l'un des problèmes économiques et sociaux les plus graves en Cisjordanie et dans la bande de Gaza 56/. La confiscation des terres et d'autres ressources, à laquelle viennent s'ajouter les restrictions imposées à l'utilisation du sol, a empêché ce secteur de se développer convenablement. L'insuffisance des règlements, règles et normes de construction constitue un autre frein à des activités de grande envergure dans le domaine du bâtiment et du logement. L'absence de crédits institutionnels reste un obstacle majeur au développement du secteur du logement. Pour la première fois depuis 1967, les autorités israéliennes chargées de l'aménagement ont approuvé, en 1992, un plan de zonage qui autoriserait les investisseurs privés palestiniens à construire jusqu'à

7 500 nouveaux logements, dont le besoin se fait durement sentir, mais elles ne prévoient pas de financement ou de facilités de crédit de la part de l'Etat 57/.

31. Le secteur palestinien du logement se caractérise par de très fortes densités d'occupation et la médiocrité des équipements et des infrastructures. Selon des estimations, environ un tiers des ménages palestiniens vivent à plus de 3 personnes par pièce et, pour plus de 6 % des familles, le taux d'occupation dépasse 5 personnes par pièce. Un quart environ des ménages n'ont pas l'eau courante, un cinquième pas d'électricité et plus d'un tiers pas de salle de bain. Ces dernières années, l'accroissement démographique, auquel sont venues s'ajouter la dégradation rapide de la situation économique et la présence des rapatriés en provenance des pays producteurs de pétrole du Moyen-Orient, en particulier du Koweït, a incité de nombreuses familles vivant dans les villes, les campagnes ou les camps de réfugiés à remettre en état et améliorer les bâtiments abandonnés ou anciens et à agrandir les bâtiments existants, aussi bien verticalement que dans le sens horizontal. Les ressources financières restent insuffisantes. Les matériaux de construction, qui constituent à eux seuls le poste le plus important, peuvent représenter 40 à 50 % du prix de revient total et jusqu'à 80 % du coût direct de la construction des logements. Si certains des matériaux de construction de base sont ou pourraient être fabriqués localement, une grande proportion des articles essentiels doivent actuellement être importés.

32. Les services, qui regroupent à la fois les services publics/communautaires ainsi que le tourisme, le commerce, les transports et autres activités de service du secteur privé, ont représenté près de 50 % du PIB palestinien en 1987. L'une des composantes de ce secteur, à savoir les services publics et communautaires, progresse régulièrement. Les performances du tourisme, du commerce, des transports et des autres services, qui constituent ensemble le secteur le plus important du territoire occupé, témoignent toujours de la solidité relative des activités touchant au commerce de gros ou de détail, qui sont alimentées par l'augmentation des importations et de la consommation privée ainsi que par le développement des services de transport.

33. Un secteur qui revêt une importance capitale dans le territoire occupé, et dont les possibilités ne peuvent toujours pas être totalement exploitées à cause de l'occupation, c'est le tourisme 58/. Le territoire palestinien possède dans ce domaine un avantage relatif évident et durable, grâce à ses richesses historiques et religieuses et à la beauté naturelle des sites. Les règlements militaires israéliens, les formalités d'entrée et la prédominance des entreprises de tourisme israéliennes nuisent aux entreprises de tourisme palestiniennes. Le secteur connexe des transports et des communications est incapable d'offrir l'efficacité et le confort souhaitables pour que l'activité touristique soit lucrative. L'industrie du tourisme dans le territoire occupé est devenue un sous-traitant des entreprises de tourisme israéliennes ou autres qui ont une activité internationale. Elle a en tout état de cause souffert, en tant que force de cohésion et facteur de croissance, des effets de la récente crise régionale.

34. Le commerce des marchandises du territoire occupé témoigne toujours de l'intégration de l'économie palestinienne dans celle d'Israël. Celui-ci, qui est son principal partenaire commercial, continue d'absorber environ 65 % de

ses exportations du territoire et de lui fournir près de 90 % de ses importations. La campagne de remplacement des importations par des produits palestiniens menée depuis 1987 pour réduire le déficit commercial a eu un succès mitigé. Il a certes été possible de remplacer de nombreux produits de consommation importés d'Israël, ou d'y renoncer, mais pas de trouver des produits de substitution locaux aux facteurs de production, biens d'équipement et matières premières importés. Le commerce du territoire avec tous ses partenaires, la Jordanie exceptée, est resté largement déficitaire.

35. Si les produits agricoles et manufacturés israéliens continuent d'entrer librement sur le marché du territoire occupé, les exportations palestiniennes en Israël se heurtent à toute une série de restrictions. Ainsi, le nouveau Gouvernement israélien a interdit l'entrée en Israël de produits agricoles en provenance de la bande de Gaza car ils y faisaient directement concurrence à des produits israéliens 59/. Devant les obstacles tarifaires et non tarifaires imposés aux exportations en provenance du territoire occupé, les exportateurs palestiniens se sont efforcés ces dernières années de trouver de nouveaux marchés en tirant partie de ceux où ils bénéficiaient d'un traitement préférentiel. Ces efforts leur ont ouvert un certain nombre de débouchés, mais l'absence de moyens de commercialisation adéquats, aussi bien dans le territoire occupé qu'à l'étranger, les a empêchés d'augmenter leurs exportations directes vers ces nouveaux marchés. L'insuffisance des transports et des communications dans le pays et vers l'étranger, la lourdeur de la réglementation et des procédures ont continué d'affaiblir la contribution du commerce à la croissance économique et au développement. L'absence de soutien financier, notamment de crédits et de garanties à l'exportation, ainsi que de financement des importations et autres opérations paracommerciales, reste un autre obstacle important. Le commerce palestinien avec les pays arabes se heurte également à des réglementations prises en fonction de considérations économiques internes ou encore qui découlent du boycottage du commerce avec Israël imposé par les pays arabes. De surcroît, les perturbations qui, depuis les derniers mois de 1990, désorganisent le commerce du territoire avec ses marchés arabes traditionnels, continuent de peser sur les exportations palestiniennes vers ces marchés. Les exportations vers la Jordanie ou qui transitent par ce pays, et qui ont diminué de quelque 20 % entre 1989 et 1990, n'atteignaient plus que 5 % des ventes totales à l'étranger en 1991. Cela étant, le déficit global du commerce palestinien avec la Jordanie et le reste du monde, Israël non compris, s'était encore creusé en 1991, et atteignait 95,5 millions de dollars contre 87 millions en 1990 et 66 millions en 1989. L'accroissement de ce déficit global témoigne de la dégradation du commerce du territoire avec le reste du monde. Bien qu'elles aient légèrement augmenté, ces dernières années, les exportations du territoire vers le reste du monde, Israël et la Jordanie non compris, n'atteignaient en 1991 que 83 % de leur niveau de 1980 60/.

36. En ce qui concerne les finances publiques, les données disponibles mettent en relief l'importance des sommes versées par le territoire occupé au Gouvernement israélien au titre de l'impôt direct sur le revenu et de divers prélèvements. Il est possible de mettre en évidence les taxes indirectes à la production (c'est-à-dire la taxe sur la valeur ajoutée) en établissant la différence entre le PIB au coût des facteurs et le PIB aux prix du marché, mais cela n'est pas le cas pour d'autres taxes indirectes, en particulier les droits de douane prélevés par les autorités israéliennes

sur les produits importés de Jordanie, via Israël, par le territoire occupé. La complexité du système financier et monétaire appliqué dans le territoire occupé et la relation entre les recettes et budgets des administrations locales et les pratiques budgétaires du Gouvernement israélien dans le territoire font l'objet de nombreux ouvrages. Beaucoup d'observateurs estiment qu'en plus du montant déclaré des transferts effectués par le territoire au profit d'Israël au titre des impôts directs et taxes indirectes à la production, ce pays continue de s'accorder d'importants avantages financiers 61/.

b) Revenu national et dépenses

37. Les dépenses totales imputées sur le PIB, qui avaient fortement augmenté jusqu'en 1987, ont diminué ces dernières années. Le recul de l'activité économique et la baisse des revenus ont favorisé une compression de la consommation privée et, conjugués à des taux élevés de croissance démographique, ont entraîné une diminution de la consommation par habitant de quelque 40 à 50 % entre 1987 et 1990. Bien qu'elle ait eu tendance à ralentir ces dernières années, la consommation privée a continué de devancer le PIB, ce qui a entraîné une persistance de la désépargne intérieure. La consommation publique, qui englobe les rémunérations et les dépenses d'administration des services locaux d'éducation, de santé et d'assainissement ainsi que des services publics et autres services sociaux, ont légèrement augmenté ces dernières années, au détriment de l'investissement public qui est retombé à son niveau de la fin des années 70.

38. Quant aux investissements, ils proviennent en majeure partie du secteur privé palestinien. Les investissements privés se répartissent toujours en deux catégories, à savoir les investissements dans l'infrastructure économique et sociale (classée dans les statistiques officielles sous la rubrique "Bâtiment et travaux publics") et les investissements directement productifs ("Machines et matériel"), les premiers constituant la plus grande partie de l'investissement privé en capital fixe. De 1980 à 1987, 88 et 82 %, respectivement, de la formation de capital fixe dans la bande de Gaza et en Cisjordanie correspondaient au premier type d'investissement.

39. Comme la production intérieure et les exportations ont peu progressé, les ressources financières provenant de l'extérieur sous forme de transferts nets et de revenu net des facteurs ont largement contribué au produit national brut et au revenu national brut disponible. Grâce au revenu net des facteurs, dont la plus grande partie provient de Palestiniens employés en Israël, le produit national brut a augmenté à un rythme identique, voire supérieur, à celui de la production intérieure et, en 1987, ce revenu représentait près du tiers du produit national brut de la Cisjordanie et pratiquement la moitié de celui de la bande de Gaza. Depuis 1987, la réduction des effectifs de main-d'oeuvre palestinienne travaillant pour l'économie israélienne (et provenant en particulier de la bande de Gaza) et la tendance à la baisse du nombre des travailleurs migrants (en Jordanie et au-delà) ont entraîné ensemble de fortes diminutions du revenu net des facteurs et contribué au fléchissement du produit national brut par habitant jusqu'à la fin de 1991.

40. Les transferts nets en provenance de l'étranger constituent une source supplémentaire importante de revenus extérieurs pour le territoire palestinien occupé. Ils comprennent principalement les transferts à l'administration

locale en provenance de sources palestinienne ou jordanienne, ou encore d'autres sources officielles arabes, la participation du Gouvernement israélien au budget de l'administration civile, les transferts en provenance des organismes d'aide internationaux, en particulier l'UNRWA, et surtout les rapatriements de salaires de travailleurs résidant à l'étranger pour une longue période, en particulier dans les pays arabes du Golfe. Les transferts nets ont beaucoup augmenté en 1988-1989, en particulier dans la bande de Gaza, mais auraient fortement baissé dans le territoire en 1990 et 1991 à la suite de la crise du Moyen-Orient, et seraient même inférieurs, en Cisjordanie, à leur niveau de 1987.

C. Conclusions

41. Les paragraphes qui précèdent confirment la nécessité d'agir pour éliminer les contraintes qui continuent de peser sur l'économie palestinienne. La recherche actuelle d'une solution juste et durable au conflit devrait s'accompagner d'une intervention efficace de la part de la communauté internationale pour apporter au peuple palestinien l'aide dont il a besoin pour relancer son économie. On constate l'existence de besoins à satisfaire d'urgence dans tous les secteurs, qu'il s'agisse de donner des indications sur les grandes orientations à suivre ou d'apporter une aide opérationnelle. Une action bien conçue et clairement ciblée pourrait maintenant enrayer le ralentissement de l'économie et la fragmentation sociale et jeter les bases de la reprise et d'une croissance soutenue de l'économie palestinienne.

42. Il existe certains préalables essentiels en rapport avec la "capacité d'absorption" des bénéficiaires, c'est-à-dire l'aptitude du peuple palestinien à jouer un rôle déterminant en prêtant son concours afin que, dans le cadre institutionnel existant, l'aide arrive rapidement et de façon efficace là où le besoin s'en fait le plus sentir. Tout aussi importante est la nécessité d'établir un environnement favorable dans lequel le peuple palestinien dispose de la liberté nécessaire pour élaborer et appliquer ses politiques et programmes de développement.

43. Les paragraphes qui suivent décrivent succinctement un certain nombre de mesures à prendre dans l'immédiat pour relancer l'économie palestinienne en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Certaines de ces mesures appellent une action de la part des autorités israéliennes, d'autres concernent directement le peuple palestinien et nécessitent aussi un soutien international. Il ne s'agit pas de répondre à toute la gamme des besoins immédiats, ni de remédier aux problèmes plus profonds de structure, ni encore de créer les conditions requises pour un développement économique soutenu. Il convient par contre de créer un cadre souple d'orientation pragmatique dans lequel pourra s'inscrire un éventail déterminé de mesures de politique générale, de tentatives de formulation de projets et d'autres actions de programmation qui pourraient donner lieu à des réalisations en fonction de la situation du moment. L'objectif à atteindre est double : répondre aux besoins les plus pressants et jeter les bases d'un programme global susceptible de favoriser le développement durable de l'économie palestinienne.

1. Principaux problèmes communs à tous les secteurs de l'économie

44. Le fonctionnement des principaux secteurs de l'économie (agriculture, industries manufacturières et extractives, commerce des marchandises, services y compris tourisme, opérations monétaires et bancaires, et finances publiques) se trouve entravé par un ensemble de problèmes communs. Six sont indiqués ci-après :

a) Cadre juridique

Il faut affranchir l'économie palestinienne et ses institutions des mesures arbitraires qui déforment la structure et faussent le fonctionnement de l'économie. Dans un premier temps, il conviendrait de reconsidérer le cadre juridique qui détermine plusieurs composantes de l'économie du territoire à la lumière des besoins immédiats de cette économie.

b) Cadre institutionnel

i) Il faut renforcer les services palestiniens existant en Cisjordanie et dans la bande de Gaza pour la collecte, le traitement, l'analyse et la diffusion des données relatives à l'économie du territoire. Il faudrait à cet effet que les établissements d'enseignement palestiniens organisent des programmes de formation appropriés pour améliorer leurs moyens techniques.

ii) En attendant la création d'un service statistique pour communiquer aux différents secteurs les données dont ils ont besoin, la Fédération des chambres de commerce et d'industrie palestiniennes pourrait soutenir les efforts déployés en vue de créer une base de données sur l'économie palestinienne. Les organisations internationales pourraient fournir l'aide nécessaire, notamment les matériels et logiciels, ainsi que les programmes appropriés pour former des cadres compétents qui seraient chargés de réunir, traiter, analyser et diffuser les données. Cette aide devrait, en dernier ressort, permettre de créer un noyau de service statistique palestinien qui coifferait finalement tous les secteurs économiques et sociaux de la Cisjordanie et de la bande de Gaza.

iii) Il est de plus en plus nécessaire d'améliorer le fonctionnement et l'efficacité des centres de recherche palestiniens ainsi que des établissements scientifiques et autres, de coordonner leurs travaux et d'éviter les chevauchements. Il faudrait à cet effet solliciter l'aide des organismes des Nations Unies et des institutions régionales ainsi que des universités et centres de recherche de divers pays.

c) Marketing

i) Il est de plus en plus nécessaire de créer un mécanisme qui permette aux producteurs et exportateurs palestiniens de tirer parti des marchés d'exportation existants, et en particulier des concessions qui y sont accordées jusqu'ici à certains produits palestiniens. A cet égard, il serait bon de mettre en place un système intégré de contrôle de la qualité, de calibrage, de triage, d'emballage et d'étiquetage ainsi que des installations de stockage. Il faudrait poursuivre l'initiative prise par le secrétariat de

la CNUCED concernant un projet du Centre du commerce international CNUCED/GATT en vue de la création, avec l'aide financière du PNUD, d'un centre de promotion et de commercialisation des exportations.

ii) Le commerce palestinien traditionnel avec l'arrière-pays arabe a été la composante la plus fragile du commerce extérieur du territoire. Les établissements de commerce palestiniens pourraient établir, sous l'égide de la Ligue des Etats arabes, les contacts nécessaires avec les importateurs de la région en vue d'y faciliter l'exportation de produits palestiniens.

iii) Les municipalités palestiniennes pourraient prêter leur concours pour améliorer les infrastructures de transport commercial et les installations frigorifiques existantes en fournissant des terrains, des bâtiments, des zones de stockage et du matériel.

iv) En vue de simplifier les règles administratives et autres qui régissent le commerce extérieur palestinien, les autorités israéliennes devraient supprimer les mesures et formalités imposées par elles qui portent atteinte à ce commerce. Les organisations internationales ou régionales compétentes pourraient y contribuer en encourageant les autorités israéliennes à assouplir les obstacles non tarifaires au commerce palestinien.

d) Emploi

i) Il faudrait - à la lumière d'une enquête réalisée spécialement auprès des rapatriés palestiniens pour déterminer le nombre exact des chômeurs, leurs qualifications et leur expérience - encourager les institutions palestiniennes compétentes, en particulier les chambres de commerce et d'industrie et les syndicats locaux, à s'attacher à créer des emplois appropriés dans divers secteurs de l'économie palestinienne. Le placement, en fonction de leurs compétences, des rapatriés en provenance des pays producteurs de pétrole de la région pourrait favoriser la création de nouvelles industries et de nouvelles entreprises dans le territoire.

ii) Simultanément, les établissements palestiniens pourraient organiser des ateliers et des programmes de formation pour faciliter l'absorption des chômeurs dans les branches de l'économie palestinienne qui correspondent à leurs qualifications.

iii) Des améliorations de l'orientation et de la qualité de l'enseignement et de la formation dans les écoles publiques et les établissements professionnels pourraient également contribuer à réduire le chômage structurel.

iv) On pourrait faire une place plus importante aux projets de création d'emplois dans des domaines tels que l'agro-industrie, le logement, la protection sociale, les infrastructures, l'artisanat et le tourisme.

v) Les syndicats et employeurs palestiniens pourraient entamer un dialogue sur le niveau des salaires et sur les pratiques en matière d'emploi qui ont contribué à l'apparition du chômage et des problèmes apparentés.

e) Financement

i) En vue de revitaliser le système bancaire palestinien, il conviendrait d'abord d'assouplir davantage les restrictions imposées depuis 1967 au système bancaire et financier palestinien afin de faciliter la fourniture à l'économie des services bancaires et financiers nécessaires. Il faudrait qu'un plus grand nombre de banques et d'établissements financiers palestiniens locaux, y compris les sociétés d'assurance, soient autorisés à rouvrir et à se consacrer pleinement à la mobilisation et l'intermédiation des ressources financières.

ii) Il faudrait également s'efforcer de créer des établissements de crédit spécialisés pour répondre aux besoins financiers actuels et à long terme de secteurs essentiels comme l'agriculture, l'industrie et le logement.

iii) Il faudrait s'efforcer de surcroît de créer tout particulièrement un mécanisme de financement du développement susceptible de mobiliser des ressources internes et externes et de les affecter à des projets de développement dans le cadre d'un programme bien conçu 62/. Il serait possible de solliciter l'aide des organisations internationales compétentes pour concevoir et créer ce mécanisme.

iv) Parallèlement à ces efforts, il faudrait veiller à améliorer la qualité des services bancaires existants, en simplifiant les formalités et en renforçant les moyens techniques et les capacités de gestion, par l'organisation d'ateliers et de programmes de formation appropriés.

v) Dans la mesure du possible, il conviendrait également d'autoriser la réouverture des succursales de banques étrangères de façon à compléter les prestations offertes par les établissements locaux de crédit, à faciliter l'apport de ressources extérieures en Cisjordanie et dans la bande de Gaza et à influencer dans un sens positif sur les performances des établissements financiers locaux tout en encourageant le respect des normes internationales en matière d'opérations bancaires ou de crédit dans le territoire.

vi) Il conviendrait d'envisager sérieusement la création d'autres formes de mécanisme de crédit afin de répondre aux besoins immédiats de trésorerie, notamment en faveur des nouvelles entreprises, en tirant parti des nouvelles connaissances acquises dans la gestion des fonds renouvelables, moyennant l'application de modalités et normes d'exécution bien conçues, ainsi que dans un certain nombre d'autres systèmes d'épargne et de crédit.

f) Assistance technique

i) Le mécanisme de financement du développement dont il a été question plus haut pourrait servir de moyen de coordination approprié pour la préparation d'une évaluation d'ensemble des besoins d'assistance technique à tous les niveaux. Les domaines dans lesquels ces besoins se font sentir avec une urgence particulière sont l'ingénierie, la comptabilité, le marketing et l'agro-industrie.

ii) La communauté internationale pourrait intensifier son assistance technique dans ces domaines et dans d'autres encore, et obtenir le concours d'Israël pour en faciliter l'acheminement en Cisjordanie et dans la bande de Gaza.

2. Infrastructures et ressources naturelles

45. Il existe des interactions étroites entre les secteurs socio-économiques, d'une part, et les infrastructures et les ressources naturelles, d'autre part (englobant ici les transports et les communications, la construction et le logement, les services publics de distribution, l'énergie, et les ressources en terres et en eau). Une approche intégrée est souhaitable pour répondre aux besoins communs pressants dans tous ces domaines.

a) Quelques problèmes communs

i) Les institutions palestiniennes compétentes doivent coordonner leurs efforts pour se doter d'une base de données adéquate sur les infrastructures et les ressources naturelles de la Cisjordanie et de la bande de Gaza.

ii) Il conviendrait d'étoffer le cadre juridique régissant les activités relatives au développement des infrastructures et à la mise en valeur des ressources, en s'appuyant sur les autorités locales compétentes pour les directives nécessaires en matière de réglementation et d'amélioration de l'environnement économique.

iii) Des efforts multiples et bien coordonnés dans ce domaine pourraient également contribuer à la mise en valeur des ressources humaines - compétences en matière de gestion et d'administration, compétences techniques, etc. - par le biais d'établissements de formation locaux et avec l'assistance, le cas échéant, d'organisations internationales.

iv) Les bénéficiaires palestiniens devraient participer, dans la mesure du possible, avec des sources de financement internationales et arabes, à la mobilisation des vastes ressources financières et autres nécessaires pour répondre aux besoins immédiats en matière d'infrastructures palestiniennes (matérielles et institutionnelles) et garantir la préservation et l'exploitation rationnelle des ressources naturelles.

b) Transports et communications

i) Un organisme local palestinien pour les transports et les communications doit être créé pour répondre de façon systématique aux besoins de modernisation et autres des réseaux locaux de transport et de communication. Les domaines exigeant une attention urgente sont notamment les suivants : services de maintenance adéquats et efficaces; extension des services de transport et de communication de façon à desservir les régions isolées; planification et programmation des besoins futurs; développement des compétences nécessaires; adoption de nouvelles méthodes de régulation des transports - dispositifs de régulation de la circulation, panneaux routiers et autres dispositifs de régulation des flux de transport; mise en place d'une politique d'inspections périodiques; coordination des efforts des entreprises de transport public existantes et de nouvelles entreprises, le cas échéant.

ii) Des services palestiniens de radio et télédiffusion devraient être créés, en particulier à des fins d'éducation et de "recyclage".

iii) Des services de télécommunications et des services postaux, permettant un accès international direct (téléphone, télex, services postaux) devraient être mis en place dans les principales agglomérations de Cisjordanie et de la bande de Gaza, de façon à renforcer les activités commerciales et industrielles.

iv) Il faudrait exécuter le projet déjà ancien de création d'un port maritime dans la bande de Gaza, à la fois pour le commerce et pour la pêche 63/.

v) L'établissement de liaisons directes de transport aérien entre la Cisjordanie et la bande de Gaza et le reste du monde pourrait contribuer au redressement de l'économie palestinienne. Il faudrait aussi sérieusement étudier des arrangements permettant de renforcer l'intégration des transports régionaux entre la Cisjordanie et la bande de Gaza.

c) Construction et logement

i) Dans la perspective de l'élaboration d'une stratégie globale en matière de logement, des mesures devraient être prises pour définir et évaluer la demande et les besoins dans ce secteur, identifier des groupes cibles en fonction de priorités sociales et économiques, évaluer les besoins financiers et identifier les institutions s'occupant de l'exécution de programmes de logements.

ii) Parallèlement, des schémas directeurs d'aménagement du territoire doivent être établis au niveau des villes et des villages pour permettre une expansion des zones d'aménagement et l'affectation de terrains à la construction de logements à bas prix, y compris une parcellisation donnant la possibilité à tous les membres des groupes cibles d'acquérir un terrain constructible à un prix raisonnable.

iii) Les institutions et établissements du secteur du logement (coopératives, établissements financiers, bureaux d'étude, entreprises de construction, etc.) doivent être renforcés dans leurs capacités de planification, de gestion et d'exécution de projets; il serait utile de créer de nouvelles institutions dans les zones où il existe une pénurie de logements et de services connexes.

iv) Il conviendrait d'accroître les capacités des industries de matériaux de construction, la qualité desquels devrait être améliorée afin de fournir à la population des matériaux de construction appropriés à des prix raisonnables. Des mesures devraient être prises rapidement concernant le projet de création d'une cimenterie en Cisjordanie 64/.

v) Pour remédier à la pénurie actuelle de logements, on pourrait encourager la réalisation de projets publics et de projets coopératifs de construction dans les zones urbaines et la construction de logements privés dans les zones rurales.

vi) Les municipalités et les associations professionnelles compétentes pourraient prendre l'initiative d'élaborer un code général de la construction et du bâtiment.

vii) Les municipalités et autres autorités locales, en particulier, doivent redoubler d'efforts pour préserver et protéger les sites historiques, les monuments et l'héritage architectural palestiniens. A cette fin, l'assistance technique d'organisations régionales arabes et d'organisations internationales pourrait être sollicitée.

d) Ressources foncières et ressources en eau

i) Le gel récemment décrété en matière d'implantation de nouvelles colonies israéliennes, qu'elles bénéficient d'un financement privé ou d'un financement public, dans la plupart des régions de Cisjordanie et de la bande de Gaza, devrait alléger les pressions pesant sur l'utilisation des ressources en terres et en eau palestiniennes. Des mesures additionnelles pourraient être envisagées, dont l'accès public aux cadastres, la cessation de toute confiscation par Israël de terres palestiniennes, et la restitution des terrains expropriés, en particulier pour répondre à des besoins urgents (agriculture, logement).

ii) Les ressources en eau doivent être attribuées conformément aux besoins palestiniens et aux droits riverains dans la bande de Gaza et en Cisjordanie, y compris s'agissant du Yarmouk et du Jourdain.

iii) Les autorités et institutions palestiniennes locales compétentes devraient être consolidées et renforcées en vue de la création d'un organisme autochtone pour les ressources en eau capable d'élaborer un plan d'ensemble relatif à l'exploitation, à la conservation et à la gestion des ressources en eau.

iv) Les besoins croissants du peuple palestinien imposent une utilisation économique des sources autres que les eaux souterraines, moyennant la construction de citernes de récupération des eaux de pluie, de réservoirs et de nouveaux réseaux de distribution d'eau, le cas échéant, outre l'amélioration et la modernisation des installations de distribution d'eau existantes.

v) Des stations d'épuration sont d'urgence nécessaires pour assurer la purification et le traitement des eaux usées et leur réutilisation dans l'agriculture, l'industrie, etc.

vi) Les activités des établissements de recherche existants doivent être renforcées et étendues à la conservation des ressources en eau et à la surveillance de la qualité de l'eau et des risques de pollution.

Deuxième partie

EXAMEN DE L'EVOLUTION DES TRAVAUX DU GROUPE ECONOMIQUE SPECIAL
(PEUPLE PALESTINIEN), SECRETARIAT DE LA CNUCED, 1991/1992

46. Conformément à la résolution 146 (VI) de la Conférence et à la décision prise à la huitième session de la Conférence, et en conformité avec les dispositions des programmes de travail du secrétariat de la CNUCED pour les exercices biennaux 1990-1991 et 1992-1993, le Groupe économique spécial (Peuple palestinien) a concentré ses travaux au cours de la période considérée (juillet 1991-juin 1992) sur les quatre grands domaines de son activité, à savoir : a) surveillance et analyse des politiques et des pratiques des autorités d'occupation israéliennes qui font obstacle au développement économique du territoire palestinien occupé; b) étude des incidences de ces politiques et de ces pratiques sur les principaux secteurs économiques; c) développement de la base de données du Groupe, y compris la diffusion de renseignements quantitatifs et qualitatifs sur l'économie du territoire palestinien occupé; et d) coordination avec les activités pertinentes des organismes des Nations Unies, et contribution à ces activités, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale traitant de l'assistance au peuple palestinien et des conditions économiques et sociales dans le territoire palestinien occupé. Pour tous ses travaux, le Groupe a maintenu des contacts étroits avec la Palestine, outre les consultations tenues avec d'autres parties intéressées.

47. En ce qui concerne la surveillance, des travaux ont été réalisés pour l'établissement du présent rapport destiné au Conseil du commerce et du développement à la première partie de sa trente-neuvième session. Outre les principaux faits marquants pour l'économie palestinienne de l'évolution générale récente, les travaux ont principalement visé à déterminer les problèmes et les besoins urgents et à recommander des mesures pragmatiques réalistes en vue de relancer l'économie palestinienne et d'améliorer les conditions économiques et sociales du peuple palestinien.

48. Dans le contexte du projet intersectoriel sur l'étude des perspectives d'un développement économique et social soutenu en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, les travaux relatifs aux 25 études locales approfondies couvrant les principaux secteurs économiques et sociaux ont été intensifiés. La première partie de ces études, concernant une analyse de la situation actuelle, l'identification des problèmes et des besoins et l'examen de mesures en vue d'une action immédiate, a en grande partie été achevée. Parallèlement, l'étude engagée par le Groupe économique spécial sur un cadre théorique et organique d'orientation pour la réalisation des deuxième et troisième parties des études locales traitant des perspectives futures a également été achevée, de même qu'un supplément détaillé sur divers aspects techniques du cadre en question. Ainsi, une matrice quantitative a été mise au point qui permet d'étudier, en fonction de différents scénarios, des possibilités de développement soutenu de l'économie palestinienne en Cisjordanie et dans la bande de Gaza pour la période 1990-2010.

49. Conformément au plan du travail du projet intersectoriel, une réunion d'experts, palestiniens et internationaux, à laquelle ont également participé les représentants de différentes institutions des Nations Unies et

organisations régionales, a été convoquée à Genève du 19 au 22 mai 1992 pour :

- a) examiner et adopter les conclusions de la première partie des 25 études approfondies, le tout constituant un rapport de synthèse sur la situation économique et sociale du territoire palestinien occupé, accompagné de mesures spécifiques s'adressant aux autorités d'occupation israéliennes, au peuple palestinien de la Cisjordanie et de la bande de Gaza et à la communauté internationale pour une action immédiate; et b) examiner la matrice quantitative devant servir à étudier les perspectives futures de l'économie palestinienne en Cisjordanie et dans la bande de Gaza au titre des deuxième et troisième parties des études. Il est envisagé de tenir des consultations avec toutes les parties directement intéressées sur les résultats donnés par la matrice quantitative et sur des aspects connexes du projet intersectoriel.

50. Dans le cadre du même projet intersectoriel, les travaux relatifs à la mise au point d'une base de données du secrétariat sur l'économie du territoire palestinien occupé ont été intensifiés. Les séries statistiques disponibles sur le revenu national, la population, la main-d'oeuvre, l'emploi, la balance des paiements et le commerce extérieur pour la période 1968-1987 ont été normalisées et classées sur le modèle des séries chronologiques économiques utilisées par le secrétariat de la CNUCED et stockées dans les mémoires informatiques du secrétariat. Il est envisagé de publier ces séries, en particulier à l'intention des chercheurs et des institutions, qui disposeront ainsi d'un ensemble uniforme de statistiques sur l'économie de la Cisjordanie et de la bande de Gaza sur 20 ans. La première de ces séries, traitant de la comptabilité du revenu national, a été publiée sous la cote UNCTAD/RDP/SEU/6 (en anglais seulement).

51. Outre les rapports et études susmentionnés, les ouvrages ci-après ont été publiés au cours de la période considérée :

- a) "Select bibliography on the economy of the occupied Palestinian territory (West Bank and Gaza Strip)" (UNCTAD/RDP/SEU/5, en anglais et en arabe seulement). Il s'agit d'une bibliographie sélective comportant quelque 8 000 références - livres, articles, monographies, documents des Nations Unies, publiés en anglais ou en arabe - sur l'économie du territoire palestinien occupé. Elle se compose d'une première partie consacrée aux références en anglais et d'une seconde partie relative aux références en arabe, toutes classées selon le Système d'information bibliographique de l'ONU (SIBONU) et par auteur;

- b) L'étude sur "Le secteur du tourisme et les services connexes dans le territoire palestinien occupé par Israël" (UNCTAD/RDP/SEU/7) a été publiée en distribution générale.

52. Conformément à son programme de travail et aux dispositions des résolutions de l'Assemblée générale adoptées au cours de la période considérée, le secrétariat s'est employé à renforcer la coordination et la coopération avec les organismes compétents des Nations Unies ainsi qu'avec les organisations régionales et non gouvernementales s'intéressant à la situation économique et sociale du peuple palestinien en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Il a ainsi notamment contribué à des réunions, participé à des discussions interinstitutions et organisé des missions à Tunis et au Caire à des fins de consultations et de rassemblement de données.

NOTES

1/ Voir le rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sur sa huitième session (TD/364), deuxième partie, section IV.B.

2/ Voir "Evolution récente de la situation économique dans le territoire palestinien occupé", TD/B/1305.

3/ Le contenu et la portée des initiatives économiques palestiniennes ont été examinés en détail dans les rapports précédents du secrétariat de la CNUCED intitulés "Evolution récente de la situation économique ...", TD/B/1221, TD/B/1266 et TD/B/1305.

4/ Certains observateurs estiment que les autorités ont fait preuve d'indifférence à cet égard - les travaux du chercheur israélien Meren Benvenisti sont un bon exemple de cette opinion. D'autres voient dans l'indifférence officielle aux besoins du territoire un moyen d'encourager la fragmentation de la société et de l'économie palestiniennes sous occupation - thèse que l'on retrouve dans les analyses de nombreux chercheurs palestiniens.

5/ Ainsi, la légalité de l'application de la taxe israélienne à la valeur ajoutée dans le territoire occupé a été largement contestée sur la base des lois en vigueur dans le territoire avant 1967. La position juridique internationale des politiques et mesures fiscales israéliennes dans le territoire a été étudiée de façon approfondie par M. Stephens dans Taxation in the occupied West Bank, 1967-1989 (Ramallah, Al-Haq, 1990). Voir également CNUCED, "The Palestinian financial sector under Israeli occupation" (UNCTAD/ST/SEU/3/Rev.1).

6/ Voir "Evolution récente de la situation économique ..." (TD/B/1266 et TD/B/1305).

7/ Voir "Evolution récente de la situation économique ..." (TD/B/1305), par. 13 et 16.

8/ Ces mesures ont été signalées dans : Jerusalem Post, 3.7.91, 21.10.91, 19.11.91, 20.2.92, 2.3.92; Al-Fajr, 12.8.91, 19.8.91, 30.9.91.

9/ Jerusalem Post, 22.11.91.

10/ Jerusalem Post, 3.7.91.

11/ Jerusalem Post, 24.7.92, 5.8.92, 6.8.92.

12/ Al-Fajr, 22.7.91, 12.8.91, 30.9.91.

13/ BIT, Rapport du Directeur général, Annexes (vol.2), Conférence internationale du Travail, 79ème session, Genève, 1992, par. 139.

NOTES (suite)

14/ Voir UNRWA News, No 258, 10.6.92; Jerusalem Post, 4.6.92, 5.6.92, 9.6.92. Les pertes de revenus après trois semaines de fermeture de la bande de Gaza ont été estimées à quelque 20 millions de dollars, dans Al-Fajr, 15.6.92. Pour plus de détails sur la situation des droits de l'homme à Gaza au cours de cette période en particulier, voir la lettre adressée le 5 juin 1992 au Secrétaire général de la CNUCED par l'observateur permanent de la Palestine auprès de l'ONU et des institutions spécialisées.

15/ Sara Roy, "Development under occupation?: the political economy of U.S. aid to the West Bank and Gaza Strip", Arab Studies Quarterly, Vol. 13, Nos 3 et 4, été/automne 1991. Les divers aspects de cette question ainsi que des sujets connexes sont examinés dans le projet d'étude réalisé pour le compte du secrétariat de la CNUCED et intitulé "International assistance to the West Bank and Gaza Strip" (première partie, à paraître).

16/ Voir Jerusalem Post, 12.7.91, 29.9.91; Al-Fajr, 15.7.91, 22.7.91, 29.7.91, 4.5.92, 25.5.92; Al-Hayat (en arabe), 23.7.91, 13.9.91, 20.11.91; Filasteen al-Thawra, 22.9.91 (en arabe); Al-Quds, 15.4.91 (en arabe).

17/ Un observateur a écrit que "si l'objectif (de l'aide extérieure) a un caractère humanitaire, au moins certaines personnes en profitent. Mais si le développement est le but recherché, alors (les organisations étrangères chargées de la distribution de l'aide) ont complètement échoué. Il n'y a aucun développement dans les zones occupées que l'on puisse attribuer à cette aide", dans Al-Fajr, 4.5.92.

18/ Voir Al-Quds, 15.4.92 (en arabe).

19/ Entretien avec le représentant spécial de l'Administrateur du PNUD - Programme d'assistance au peuple palestinien, dans Al-Fajr, 22.7.91.

20/ Ibid.

21/ Voir Al-Fajr, 25.5.92.

22/ D'après l'une des versions de cette critique, "le développement est devenu synonyme de richesse et d'influence, car les donateurs étrangers offrent de l'argent et une affiliation qui se traduit en pouvoir politique. Une coordination insuffisante, des services qui font double emploi et une concurrence déclarée pour obtenir des fonds et une part de marché sont plus qu'un gaspillage économique : ils sapent véritablement le processus de développement communautaire fondé sur un programme social et politique commun", dans Al-Fajr, 29.7.91.

23/ Jerusalem Post, 12.7.91, 29.9.91; Al-Fajr, 15.7.91.

24/ Ibid.

25/ Selon des articles parus dans Al-Hayat, 20.11.91 (en arabe), Al-Quds, 15.4.92 (en arabe) et le Communiqué de presse de l'UNRWA HQ/7/92, 17.6.92.

NOTES (suite)

26/ Résolution A3-0207/31 du Parlement européen en date du 10 septembre 1991.

27/ Tous les taux de croissance et autres données agrégées sont calculés sur la base des prix de 1990 ou exprimés en prix constants de 1990. Les valeurs en prix constants des principaux indicateurs démographiques et économiques figurent dans l'étude du secrétariat de la CNUCED intitulée "Prospects for sustained development of the Palestinian economy in the West Bank and Gaza Strip, 1990-2010: a quantitative framework" (à paraître, première partie), tableaux 1/1 - 1/3. Les valeurs en prix courants de la plupart des agrégats se trouvent dans "Selected national accounts series of the occupied Palestinian territory, 1968-1987" (UNCTAD/RDP/SEU/6).

Certaines des données agrégées de la comptabilité nationale figurant dans la présente section ne portent que sur la période allant jusqu'en 1987, dernière année pour laquelle on dispose de données complètes et comparables rassemblées à partir des statistiques diffusées par le Bureau central de statistique d'Israël (CBS) dans trois principales publications : le Statistical Abstract of Israel (SAI), publication annuelle, et le Administered Territories Statistical Quarterly (ATSQ), publié ensuite sous le titre Judea, Samaria, and Gaza Area Statistics (JSGAS). Ces données ont été classées dans le cadre des Economic Time Series (ETS), séries économiques chronologiques utilisées à la CNUCED. Malgré leurs limites, la cohérence globale, le champ et la continuité des séries statistiques publiées par le CBS en font la seule base existante qui permette d'analyser les tendances générales. Pour la période la plus récente, 1988-1991, couvrant le soulèvement palestinien (intifada), les estimations ont été établies à partir de sources statistiques israéliennes officielles et de diverses sources statistiques palestiniennes. Le traitement des données pour la période allant jusqu'en 1990 est analysé de façon approfondie dans l'étude du secrétariat de la CNUCED intitulée "Prospects for sustained development ... Technical supplement" (à paraître), première partie, chapitre III.

28/ Les données ci-dessous sur la confiscation des terres ont été rassemblées par l'Arab Studies Society, Land Research Unit, dans son Bulletin de janvier 1992 (en arabe). Ces chiffres sont également signalés par A.F. Jayyusi dans Four Years of the Intifada - Facts and Figures (Amman, n.p., 1992) (en arabe), ainsi que dans la lettre en date du 5 juin 1992 adressée au Secrétaire général de la CNUCED par l'observateur permanent de la Palestine auprès de l'ONU et des institutions spécialisées. Quelque 75 % du total des terres confisquées avaient déjà été acquis par les autorités et les colons israéliens à la fin de 1991, le reste se trouvant encore au stade initial de l'expropriation - d'après les données figurant dans le projet d'étude réalisé pour le compte du secrétariat de la CNUCED, intitulé "Israeli settlements in the West Bank and Gaza Strip" (première partie, à paraître).

29/ D'après une étude dont il est fait état dans Al-Fajr, 9.9.91.

NOTES (suite)

30/ Les données ci-dessous sur les colonies se fondent sur le projet d'étude intitulé "Israeli settlements ..." (à paraître). Le nombre total de colons et de colonies indiqué ici correspond aux chiffres publiés par le Département d'Etat des Etats-Unis d'Amérique : voir Jerusalem Post, 10.5.92. D'autres sources donnent des chiffres plus élevés pour le nombre de colonies israéliennes (217 au total) : voir Nations Unies, "Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés", octobre 1991 (A/46/522).

31/ Les taux de croissance de la population de colons sont calculés à partir des estimations données dans "Evolution récente de la situation économique ..." (TD/B/1305), par. 26, et dans Jerusalem Post, 10.5.92.

32/ "Israeli settlements ..." (à paraître).

33/ Pour plus de détails sur l'évolution du mouvement de colonisation au cours de la période récente allant jusqu'au milieu de l'année 1992, on peut consulter le Jerusalem Post des 5.7.91, 8.7.91, 28.7.91, 31.7.91, 8.8.91, 27.8.91, 12.9.91, 13.9.91, 17.9.91, 20.9.91, 22.9.91, 4.10.91, 22.10.91, 28.10.91, 30.10.91, 18.2.92, 19.2.92, 25.2.92, 10.5.92, 19.5.92 et 26.5.92.

34/ Jerusalem Post, 19.2.92.

35/ J. de Jong de l'Arab Studies Society, Jérusalem-Est, dans Al-Fajr, 30.12.91. Voir aussi le rapport de l'Organisation palestinienne des droits de l'homme Al-Haq dans Al-Fajr, 9.9.91.

36/ Le conseiller du Premier Ministre israélien pour la colonisation, dans Jerusalem Post, 28.6.92.

37/ Jerusalem Post, 30.7.92.

38/ D'après les données figurant dans le projet d'étude réalisé pour le compte du secrétariat de la CNUCED, intitulé "Water resources in the West Bank and Gaza Strip" (première partie, à paraître).

39/ Pour plus de détails sur cette question, voir BIT, "Rapport du Directeur général ...", 1992, p. 14 à 18.

40/ BIT, "Rapport du Directeur général ...", 1992, par. 40.

41/ BIT, "Rapport du Directeur général ...", 1992, par. 42.

42/ Jerusalem Post, 15.4.92.

43/ Voir "Evolution récente de la situation économique ..." (TD/B/1305), par. 55 et 56.

44/ Jerusalem Post, 15.4.92.

NOTES (suite)

45/ BIT, "Rapport du Directeur général ...", 1992, par. 46. Il est dit également qu'"on pourrait faire valoir, paradoxalement, que le nombre relativement élevé d'hommes en prison - quelque 15 000 en moyenne, selon des sources israéliennes - abaisse le chiffre du chômage. Toutefois, ils ne sont pas considérés comme faisant partie de la population active, car ils ne sont pas disponibles pour travailler" (ibid., par. 44, note 1).

46/ Voir "Evolution récente ..." (TD/B/1305), p. 21.

47/ Al-Fajr, 6.1.91.

48/ Al-Fajr, 3.2.92; Jerusalem Post, 11.2.92.

49/ Al-Hayat, 25.3.92 (en arabe).

50/ Jerusalem Post, 13.2.92; Al-Fajr, 6.4.92.

51/ On trouvera de plus amples détails sur cette notion dans O. Hamed et R. Shaban, "Involuntary Customs and Monetary Union: The case of The West Bank and Gaza Strip under Israeli occupation" (novembre 1991, article présenté à la Conference on Economic Units, Institute for Social and Economic Policy in the Middle East, Harvard University).

52/ La dernière entreprise palestinienne qui risque de perdre sa part de marché était un producteur de boissons sans alcool de la bande de Gaza, qui est à lui seul l'un des plus gros employeurs de la région et qui a vu sa franchise (accordée précédemment pour tout le territoire occupé) supprimée par les propriétaires de la transnationale et transférée à une entreprise israélienne de boissons sans alcool. Voir Al-Hayat, 9.9.91 (en arabe).

53/ Voir Al-Fajr, 30.9.91.

54/ Al-Fajr, 6.1.92.

55/ Jerusalem Post, 27 et 29.7.92.

56/ Ces questions font l'objet d'un examen approfondi dans le projet d'étude réalisé pour le compte du secrétariat de la CNUCED et intitulé "Housing and Construction in the West Bank and Gaza Strip" (Première partie, à paraître).

57/ Jerusalem Post, 23 et 28.2.92, 6.3.92.

58/ C'est le thème d'une récente étude approfondie réalisée par le secrétariat de la CNUCED et intitulée "Le secteur du tourisme et les services connexes dans le territoire palestinien occupé par Israël" (UNCTAD/RDP/SEU/7).

59/ Jerusalem Post, 22.7.92.

60/ Les chiffres relatifs aux résultats les plus récents du commerce extérieur sont tirés de : BIT "Rapport du Directeur général ...", 1992, par. 21 à 25.

NOTES (suite)

61/ Le secrétariat de la CNUCED a déjà étudié cette question dans "The Palestinian financial sector..." (UNCTAD/ST/SEU/3/Rev.1). Celle-ci a également été traitée dans Hamed et Shaban, "Involuntary customs union..." ainsi que dans M. Benvenisti, 1987 Report, West Bank Data Base Project (Jérusalem, 1988).

62/ La résolution 46/201 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1991, confirme la nécessité urgente de ce type de mécanisme.

63/ La résolution 39/223 de l'Assemblée générale, du 18 décembre 1984, demandait l'exécution de ce projet, demande qui est depuis réitérée chaque année dans les résolutions pertinentes.

64/ La résolution 39/223 de l'Assemblée générale, du 18 décembre 1984, demandait également l'exécution de cet important projet.
